



HAUTE-SAÔNE

Numéro de l'assuré : 1 64 08 70 311 443 23

Nom de l'assuré : ROBERT Jean-Jacques

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli :

https://assure.ameli.fr

3646 Service gratuit + prix appel

CPAM 9 BVD DES ALLIESCENTRE 921 70020 VESOUL CEDEX

M. ROBERT JEAN-JACQUES 2 RUE DU CHATEAU 70800 BOULIGNEY

Le 11/05/2022

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 11/04/2022 au 10/05/2022

- Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- 2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- 3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 11/05/2022

SIRET Employeur

44285855100033

Arrêts liés à l'activité salariée :

Maladie du 11/04/2022 au 02/05/2022 : 22 jours à 27,79 euros, soit 611,38 euros.

A déduire de ce montant CSG: 37,84 euros et RDS: 3,08 euros

Revenu net imposable: 641,62 euros. Impôt sur le revenu: 4,12 euros.*

Ce paiement est lié à un arrêt de travail de plus de 6 mois visé par l'article L 324-1 (A93).



* Si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu, le montant du prélèvement à la source de cet impôt est mentionné dans une (des) ligne(s) « Impôt sur le revenu ». Ce montant a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale.

En cas de subrogation de l'employeur, le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est calculé et prélevé par celui-ci sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale. Ce montant ne figure pas sur ce document.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0 809 401 401 Service gratuit

Le directeur de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPAM 9 BVD DES ALLIES CENTRE 921 70020 VESOUL CEDEX

0141v1.864